



Station de La Trinité-sur-Mer

La Trinité/Mer, le 03/06/93

12, rue des Résistants - B.P. 86 - 56470 LA TRINITÉ-SUR-MER
Tél. 97.30.25.70 - Fax 97.30.25.76

Direction Départementale de l'Agriculture
56019 VANNES Cédex

N/Réf : PC/EL/PCMAROY n° 275

V/Réf : DM/CT du 4/5/93

Objet : Avis préliminaire - Station d'épuration de Kergorange

Monsieur,

Nous avons lu avec attention le document que vous nous avez transmis.

Ce document appelle les remarques suivantes :

Sur le fond :

Il serait souhaitable d'envisager après le lagunage de rejeter les eaux traitées en amont de l'étang de CALZAC de manière à éviter une modification importante de son fonctionnement hydraulique par rapport à la situation existante.

En effet si le rejet s'effectue en aval de l'étang de CALZAC il y aura probablement une modification importante de la végétation et de la faune de cet étang notamment en été. S'il est possible de rejeter en amont de l'étang cette restitution des eaux traitées maintiendra une certaine hydraulité de l'étang en été. De plus les eaux traitées bénéficieront d'un "lagunage" supplémentaire. Cette opération permettrait d'allonger le temps de séjour des eaux traitées avant retour à la mer et donc d'améliorer d'autant leur qualité.

Sur la forme :

- p. 24 : la carte de végétation exclue les étangs de CALZAC et de BROUSSE. Il serait souhaitable de compléter la cartographie afin d'avoir un état de référence complet permettant d'apprécier l'incidence du rejet sur la végétation actuelle.

- p. 43 et p. 46 : il serait souhaitable de mentionner les activités de pêche à pied (Moulières) de la presqu'île de Rhuys.

Nous vous signalons à cet effet qu'IFREMER en 1989 a réalisé un suivi mensuel de 4 moulières de la presqu'île de Rhuys d'un point de vue sanitaire. Le secteur Roche Bénite - Roh Beniguet a notamment été suivi pendant un an.

- Il est souhaitable de supprimer toute possibilité de "by pass" des eaux brutes de la station vers le milieu récepteur.

- Il semble impératif de lutter en priorité contre les arrivées d'eaux parasites dans le réseau. En effet celles-ci sont susceptibles d'altérer le bon fonctionnement et les performances des installations.

Conclusions :

L'étude présentée est bien bâtie. L'impact sur le milieu marin devrait être minime. Ce projet est susceptible d'améliorer la situation actuelle.

Il reçoit un avis préliminaire favorable sous réserve des possibilités de prendre en compte les observations formulées.

P. CAMUS

Copies :

S.I.A.E.P. Presqu'île de Rhuys
Mairie de Sarzeau
DAFMAR Lorient
DAFMAR Vannes
IFREMER La Trinité/Mer
Dossier(2)